était notaire, aurait bien pu porter un coup mortel à sa femme, dont il aurait ensuite fait disparaître le corps. Mais l'information judiciaire ouverte en décembre 1918 n'aboutit à aucun résultat. Le mari ne fut pas inquiété et l'oubli s'était fait lentement sur ce fait, quand, il y a quelques jours, le Parquet de Dijon reçut une lettre anonyme, indiquant que le puits attenant à la propriété des Collot contenait un squelette humain.

La gendarmerie et la police de Dijon se rendirent aussitôt à Marsonnay-le-Bois, afin de procéder à des recherches. Collot conduisit les enquêteurs au puits dont il était question dans la lettre anonyme et qui est creusé dans une cour de la chambre à four.

Lors de la disparition de la femme Collot, cette chambre était fermée à clef. Aussi n'avait-on pas jugé à propos de diriger les investigations de ce côté, négligence assez singulière de la part de policiers que l'on aurait pu croire plus défiants ou plus perspicaces.

Quoi qu'il en soit, ayant procédé à des recherches, au cours de leur récente visite, ils ne tardèrent pas à retirer du puits un squelette complet de femme. On se trouvait évidemment en présence des restes de Mme Collot.

Celle-ci s'est-elle suicidée? A-t-elle été assassinée? Les deux hypothèses sont également plausibles. Mais la justice même ne saurait tenter d'élucider ce mystère; or, la prescription pour un crime étant atteinte au bout de dix ans, et la disparition de Mme Collot remontant au 21 décembre 1918, toute action publique est désormais éteinte.

Mais il n'est pas sans intérêt de mentionner la démarche que fit, il y a quelque temps, Collot chez son notaire: il vint demander à ce dernier comment et quand il lui serait possible d'entrer en possession des biens de sa femme. Le notaire apprit à son client qu'il ne pourrait en hériter tant que l'on ne serait pas fixé sur le sort de la disparue.

Or, deux jours après cette consultation juridique, la lettre anonyme parvenait au Parquet de Dijon, et sur l'indication qu'elle contenait, les gendarmes retrouvèrent les ossements de Mme Collot.

On devine l'émotion soulevée dans le pays par cette affaire et les commentaires provoqués par les détails que nous venons de relater.

Le Chambre discute la loi sur les loyers

Paris, 28 mai. — La séance est ouverte à 9 h. 35, sous la présidence de M. Bouisson, devant un petit nombre de députés.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet de notifier et de compléter la loi du 1er avril 1926, déterminant les rapports entre les bailleurs et les locataires de locaux d'habitation. Lorsque la discussion a été interrompue au mois de mars dernier, l'article 2 avait été renvoyé à la Commission. Le président donne lecture du nouveau texte de cet article.

Après une courte discussion, l'ensemble de l'article 2 est adopté à mains levées. Il est ainsi conçu:

Pour les locaux d'habitation

« Les locataires, sous-locataires cessionnaires de baux et les occupants de bonne foi de locaux d'habitation en vertu d'une prorogation antérieure ou d'un délai de grâce même expiré en possession au 31 mai 1929, auront, sauf en cas de décision judiciaire, devenue définitive, ayant ordonné l'expulsion pour l'une des causes de refus de prorogation admise par la présente loi, droit sans l'accomplissement d'aucune formalité à des prorogations de jouissance qui prendront fin dans les catégories suivantes:

» **Dans les villes de plus de 100.000 habitants** et dans les communes limitrophes:

» Au 1er juillet 1934 lorsque, au 1er août 1914, le loyer excédait 4.000 francs; au 1er juillet 1935 lorsque, au 1er août 1914, le loyer excédait 2.000 francs; au 1er juillet 1936 lorsque, au 1er août 1914, le loyer excédait 1.000 francs; au 1er juillet 1937 lorsqu'au 1er août 1914 le loyer excédait 500 francs; au 1er juillet 1938 lorsque, au 1er août 1914, le loyer était inférieur à 250 francs;

» Au 1er juillet pour toutes les prorogations non comprises dans les catégories ci-dessus.

» **Dans les villes au-dessous de 100.000 habitants:**

» Au 1er juillet 1934 lorsque, au 1er août 1914, le loyer excédait 2.000 fr.; au 1er juillet 1935 lorsque, au 1er août 1914, le loyer excédait 1.000 fr.; au 1er juillet 1936 lorsque, au 1er août 1914, le loyer excédait 500 fr.; au 1er juillet 1937 lorsque, au 1er août 1914, le loyer excédait 250 fr.; au 1er juillet 1938 lorsque, au 1er août 1914, le loyer était inférieur à 250 fr.; au 1er juillet 1939, toutes les prorogations non comprises dans les catégories ci-dessus.

Pour les locaux à usage professionnel

» Pour les locaux à usage professionnel ou servant à l'exercice d'une fonction ou à usage mixte sans caractère commercial ni industriel, les prorogations de jouissance prendront fin:

» **Dans les villes de plus de 100.000 habitants** et dans les communes limitrophes:

» Au 1er juillet 1934 lorsque au 1er août 1914, le loyer excédait 6.000 francs; au 1er juillet 1935 lorsque, au 1er août 1914, le loyer excédait 4.000 fr.; au 1er juillet 1936 lorsque, au 1er août 1914, le loyer excédait 2.000 fr.; au 1er août 1914, le loyer excédait 1.000 francs.

» Au 1er juillet 1938 lorsque, au 1er août 1914, le loyer excédait 500 francs; au 1er juillet 1939 pour toutes les prorogations non comprises dans les catégories ci-dessus.

» **Dans les villes au-dessous de 100.000 habitants:**

» Au 1er juillet 1934 lorsque, au 1er août 1914, le loyer excédait 8.000 fr.; au 1er juillet 1935 lorsque, au 1er août 1914, le loyer excédait 2.500 fr.; au 1er juillet 1936 lorsque, au 1er août 1914, le loyer excédait 1.000 fr.; au 1er juillet 1937 lorsque, au 1er août 1914, le loyer excédait 500 fr.; au 1er juillet 1938 lorsque, au 1er août 1914, le loyer était inférieur à 500 fr.; au 1er juillet 1939 pour toutes les prorogations non comprises dans les catégories ci-dessus.

» Sont exclus du bénéfice des dispositions du présent article, les locataires dont le loyer excédait au 1er août 1914 dans chacune des trois catégories: 1° Pour les locaux d'habitation, 9.000, 6.000 et 3.000 fr.; 2° Pour les locaux à usage professionnel ou servant à l'exercice d'une fonction ou à usage mixte, sans caractère commercial ni industriel, 13.500, 9.000 et 4.500 francs. »

CEUX QUI N'ONT PAS DROIT A LA PROROGATION

La Chambre discute alors les modifications proposées à l'article 4 de la loi du 1er avril 1926, qui énumère les catégories de locataires qui « n'ont pas droit au bénéfice de la prorogation ».

M. Pernot défend un amendement tendant à reprendre le texte de l'article 4 de la loi de 1926, qui exclnait du bénéfice de la prorogation les étrangers n'ayant pas combattu dans les armées françaises, alliées ou associées ou qui ne sont pas sujets d'un pays de protectorat.

L'orateur indique qu'il a parlé au nom du groupe des anciens combattants. Il supplie la Chambre de marquer une fois de plus sa sympathie aux combattants en n'acceptant pas de se déjuger. (Applaudissements.)

M. Luquet combat l'amendement. Il fait valoir que le texte de la Commission a pour but précisément de défendre les familles françaises contre la préférence accordée par les propriétaires aux locataires étrangers, ceux-ci ne pouvant gêner sous peine d'expulsion, exercer un droit à une diminution de loyer. L'intérêt bien compris des combattants sera certainement mieux défendu par le texte de la Commission que par celui de M. Pernot.

Dans Paris, le nombre des locataires étrangers n'a fait que s'accroître et spécialement dans les arrondissements populeux. La préférence marquée pour les locations aux étrangers révolte la conscience publique. Si la Chambre ne suit pas le Gouvernement et la Commission, l'abus se perpétuera et les familles françaises continueront à être sacrifiées aux étrangers par les propriétaires.

M. Marcel Cachin parle dans le même sens.

M. le Garde des Sceaux reconnaît qu'il est dans une situation assez particulière, puisqu'il se trouve aujourd'hui d'accord avec MM. Luquet et Cachin contre M. Pernot. Mais ce qui importe, ce ne sont pas les orateurs, ce sont les textes; solidaire du ministre les Affaires étrangères, le garde des Sceaux insiste pour que la Chambre repousse l'amendement. (Applaudissements.)

Mais l'amendement Pernot est adopté par scrutin public à la majorité de 318 voix contre 266 sur 584 votants.

La suite de la discussion est renvoyée à cet après-midi.

La séance est reprise à 15 h., sous la présidence de M. Fernand Bouisson. La Chambre valide sans débat les élections de MM. Léon Blum, à Narbonne; du duc d'Harcourt, à Bayeux (Calvados), et de M. Thureau-Dangin, à Neufchatel (Seine-Inférieure).

On reprend ensuite la discussion de la loi sur les loyers.

L'ARTICLE V

On arrive à l'article 5 (exercice du droit de reprise du local par le propriétaire). Plusieurs amendements sont rejetés. répondant à M. Amidiau du Clos, M. Barthou déclare que le Gouvernement s'engage à déposer un projet de loi en faveur des petits propriétaires, qui règlera leur situation.

M. Lefas (Ile-et-Vilaine), défend un amendement modifiant la date du 1er janvier 1929 au 1er mars 1929, c'est-à-dire la date de l'acquisition des locaux avec droit de reprise pour le propriétaire. L'amendement est adopté, ainsi que l'article 5.

Le vote sur l'ensemble de l'article 6 est réservé.

L'ARTICLE VIII

On passe à la modification à l'article 8 de la loi de 1926, ainsi conçu: « Article 8, alinéa 5: Pour les locations en meublé dont le taux mensuel n'excédera pas 750 fr., le prix du loyer ne pourra en aucun cas dépasser de plus 20 % les coefficients de la majorations successives fixés par l'article II par rapport à la valeur locative ci-après définie à l'article 10. Le juge pourra ajouter à ce pourcentage la majoration subie depuis 1914 par les prestations et fournitures diverses à la charge de l'exploitant. »

M. Louis Rollin, député de Paris, défend un amendement tendant à ce que les hôteliers ne pouvant appliquer à leurs locataires une majoration dépassant 170 % ne puissent à leur tour subir une augmentation de loyer supérieure à cette taxation.

Après adoption ou rejet de divers amendements, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi matin.

Après réponse du ministre des Finances à une question de M. Colomb, relative aux directives que le Gouvernement a données aux agents des contributions indirectes pour la perception notamment de l'impôt sur le chiffre d'affaires et l'établissement des forfaits, la séance est levée à 18 h. 40.

Prochaine séance jeudi matin.

La tombola de l'Orphelinat de la Police française

L'Orphelinat de la Police française organise comme chaque année une magnifique tombola dotée de nombreux et superbes lots.

On pourra en juger par l'énumération des principaux d'entre eux que nous donnons ci-dessous:

Une automobile valeur 32.600 fr.; une automobile valeur 25.000 fr.; une salle à manger moderne, 5.000 fr.; une chambre à coucher, 2.800 fr.; une motocyclete, 3.150 fr.; un poste de T. S. F., 2.000 fr.; un buffet moderne, 750 fr.; 12 bicyclettes de luxe formant 12 lots, 6.000 fr.; une machine à laver, 420 fr., et de nombreuses obligations.

Des billets sont en vente au prix de 1 fr. dans tous les postes de police et les débits de tabac.

La date du tirage est définitivement fixée au 20 juillet.

Une « Union départementale des policiers du Nord »

Les groupements de policiers du département du Nord, réunis dernièrement au Conservatoire de Lille, ont créé une Section départementale affiliée au Syndicat national de la police française et coloniale.

Le bureau de la Section départementale a été ainsi constitué: Secrétaire général, M. Nautour, secrétaire du Syndicat de la police de Lille; secrétaire général-adjoint: M. Derommelaere, président de l'Amicale de police de Tourcoing; secrétaire: M. Abraham, membre de la commission syndicale de Lille; Trésorier: M. Maurice Huvenne, secrétaire de la Section syndicale de la police de Roubaix; trésorier-adjoint: M. Van Maercke, délégué de l'Orphelinat-Mutuelle de Roubaix; administrateurs: MM. Lernould, de Lomme; Chuin, de Lôos; Alard, de Tourcoing, et Vanvooren Gustave, de Mercq-en-Barœul, secrétaire général de l'Association des gardes-champêtres.

— La police niçoise vient d'arrêter deux Anglais, Grey-Patrick Baldwin, originaire du Sheshire, et Esmie-Florence Butt, née Gordon, originaire des Indes anglaises, habitant tous deux dans une villa de Saint-Jean, cap Ferrat. Ils sont inculpés de mauvais traitements envers une fillette de cinq ans.

Dernière Heure

L'affaire Barataud viendra aujourd'hui devant les assises

Limoges, 28 mai. — Me Masse, du barreau de Paris, l'un des deux défenseurs de Barataud, est arrivé à 2 heures; après avoir rendu visite au président des assises, il a longuement conféré avec Me Allègre. A l'issue de cet entretien, il a déclaré au rédacteur de l'Agence Havas:

« L'affaire Barataud viendra demain devant les assises; nous renonçons à soulever n'importe quel moyen. »

Au cas où Barataud inventerait quelque procédé nouveau: évanouissements, crise nerveuse, etc., il se confirme que le président Tereygol passera outre et que l'affaire se continuera en présence de ses avocats.

LA TABLE DES MARECHAUX VA RESTER EN FRANCE

Paris, 28 mai. — Un ami de Malmaison et qui en est le généreux bienfaiteur, a mis à la disposition de ce musée la somme de quatre cent mille francs nécessaire à l'acquisition de la « table des maréchaux ». Ce geste, dont on ne saurait trop louer le mérite et la délicatesse, va permettre au ministre d'exercer son droit de préemption.

UNE TAXE UNIQUE

pour remplacer la taxe sur le chiffre d'affaires et la taxe de luxe

Paris, 28 mai. — M. Tranchand, député de la Vienne, vient de déposer une proposition de loi tendant à remplacer par une taxe unique la taxe sur le chiffre d'affaires et la taxe de luxe. Cette proposition a reçu l'adhésion de cent-cinquante membres du groupe de défense des contribuables, groupe qui a approuvé l'initiative de M. Tranchand.

LE PROCES HUGO STINNES A COMMENCE DEVANT LA COUR D'ASSISES DE BERLIN

Berlin, 28 mai. — Ce matin a commencé, devant les Assises de Berlin, le procès contre M. Hugo Stinnes fils et consorts dans l'affaire de falsification de titres d'emprunts d'avant-guerre présentés à la revalorisation. M. Hugo Stinnes est défendu par huit avocats. Les débats dureront environ quatre semaines.

Dernières Nouvelles Sportives

LAWN-TENNIS

LES CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX DE FRANCE. — Paris, 28 mai. — **Simple Messieurs.** — Troisième tour: Cohen Junior (Amérique) bat Collyns (Grande-Bretagne), par 2-6, 8-6, 6-7, 6-0; — Grégory (Grande-Bretagne), bat Aerchliman (Suisse), par 4-6, 6-0, 6-0, 7-5; — Lacoste (France) bat Dallon (Grèce), par 6-2, 6-0, 6-0; — Moldenhauer (Allemagne) bat Rembien (France), par 6-2, 6-2, 6-2.

Jean Borotra (France) bat Landau (Monaco), par 6-4, 6-2, 3-6, 6-4.

ESCRIME

ALDO NADI BAT PHILIPPE CATTIAU

Paris, 28 mai. — La soirée d'escrime organisée au Cirque de Paris à l'occasion du match au fleuret opposant le champion italien Aldo Nadi, au Français Philippe Cattiau, champion d'Europe, se termina par la victoire d'Aldo Nadi, par 14 touches données et 8 reçues.

COTONS

LIVERPOOL, 28 mai.

Ventes, 5.000; importations, 23.086; Américain, baisse 3; Brésilien, baisse 3; Egyptien, baisse 25.

NEW-ORLEANS, 28 mai.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 18.85; — Cotons à terme: Sur janvier, 18.60; mars, 18.80-32; mai, incoté; juillet, 18.63-65; octobre, 18.57-59; décembre, 18.67-68.

NEW-YORK, 28 mai.

CLOTURE. — **Cotons Middling Upland.** — Disponible, 18.95; — A terme: Sur janvier, 18.77; février, 18.68; mars, 18.90; avril, mai, incotés; juin, 18.41; juillet, 18.58-61; août, 18.62; septembre, 18.66 octobre, 18.71; novembre, 18.73; décembre, 18.79.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 7.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 3.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 4.000; France et Continent, 23.000; pour le Japon, nulles.

Marché des changes à l'Etranger

Londres: Sur Paris, 124.03; Bruxelles, 349.13; Esc. hors banque, 5 13/32; Prêt à court terme, 5 à 5 1/4.

New-York: Sur Paris, 391.00; Londres, 479.75; Câb. transf., 495.00; sur Bruxelles, 13.89.

SUISSES. — Cuba, prompte livraison, 358.00; — A terme: Sur janvier, 191.00; mars, 196.00; mai, 204.00; juillet, 173.00; septembre, 182.00; octobre, 186.00; décembre, 189.00.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI MERCREDI 29 MAI:

Aujourd'hui, saint Maximin; demain, Fête-Dieu.

Soleil: Lever à 4 h. 56; coucher à 20 h. 40.

Lune: Pleine le 28; dernier quartier le 31.

Bulletin météorologique pour la journée du 29 mai (Région Nord): Temps brumeux, devenant très nuageux; quelques orages épars; vents de Nord-Est, 3 à 5 mètres; température sans grand changement; le minimum sera en baisse de 1°.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance: 16 h., local de la Goutte de Lait.

De 10 à 12 h. et de 14 à 18 h., Galerie Dujardin: Salon des Artistes Roubaisiens.

LE GALA DES MUTILÉS

« Rigoletto » à l'Hippodrome-Théâtre

Comme nous l'avons déjà annoncé, l'Union des Mutilés et Réformés, de Roubaix, Lannoy et leurs cantons organise de grandes fêtes à l'occasion de l'inauguration de la Maison des Mutilés, qui aura lieu le dimanche 9 juin, en présence de M. Antériou, ministre des Pensions.

La représentation de « Rigoletto », donnée à l'Hippodrome-Théâtre, le 1er juin, sera le prélude de ces réjouissances.

Ce spectacle est assuré d'un immense succès. L'Union des Mutilés s'est, en effet, assuré le concours de M. Léon Delmulle, l'excellent baryton du Théâtre de Lille et des distingués artistes qui composent le Cercle Jean Delmulle, dont la réputation n'est plus à faire.

On peut retenir ses places aux endroits ci-après:

Au siège des Mutilés, 6 bis, rue Neuve; au Café de l'Hippodrome-Théâtre; au Café Bayard, 86, rue de Denain, ainsi qu'au siège du Cercle Jean Delmulle, 62, rue de Flandre.

HALLE FLIPO. — Beurre, 19.30; extra, 20 et 22.80. Gruyère 16. Café 22. Biscuits 6.50. Id

LE DRAME DE LA RUE DU MOULIN

Le drame sanglant qui se déroula dans la nuit de samedi au dimanche, rue du Moulin continue à être le sujet de maints commentaires. Après l'enquête, si habilement et si activement menée par M. Malot, commissaire de police du 3e arrondissement, le fraudeur Théophile Sénéchal, âgé de 38 ans, domicilié 8, rue Beaurewaert, a été inculpé de coups et blessures faisant entraîner la mort. Il a été transféré au Parquet et, après avoir été interrogé par M. Glorian, juge d'instruction, il fut écroué à la maison d'arrêt.

Théophile SÉNÉCHAL

Quant au blessé, Prosper Willoqueux, âgé de 34 ans, teinturier, habitant à Hem, rue du Petit-Lannoy, impasse Saint-Pierre, il est toujours en traitement à l'hôpital « La Fraternité ». Ses blessures semblent prendre une tournure moins mauvaise mais son état reste toujours très grave. M. le docteur Delahousse a été commis par le Parquet pour examiner la victime.

Pour vos TUYAUX D'ARROSAGE voyez la Mse **Vancommelbeck**, 30, rue Pellart, Rx. 39369

La scène de revolver de la rue des Longues-Haies

Le blessé est sorti de l'hôpital

Dans la nuit du 11 au 12 mai dernier, rue des Longues-Haies, un Belge, Cyrille Gheenens, plafonneur, 50, rue Pierre-de-Roubaix, fut blessé grièvement de deux balles de revolver, dont une lui perfora le poumon gauche, par son ancien ami, Félix Villers, 33 ans, 56, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 17, lequel fut arrêté peu de temps après.

Cyrille Gheenens, après avoir été visité par M. le docteur Dispa, fut transporté à l'hôpital « La Fraternité » où il reçut les soins les plus dévoués. Il est sorti, convalescent, de cet établissement, mardi.

Quant à Félix Villers, il est écroué à la maison d'arrêt de Lille en attendant son jugement.

EXCURSIONNISTES pour Ostende: Départ en auto-car le 9 juin. S'inscrire: Deroubaix, 3, rue des Fabricants (Tél. 22.10). 39590d

COMMUNIQUÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Documents reçus au cours de la dernière quinzaine: **Marchés:** Industrie de la soie artificielle aux Etats-Unis. Commerce franco-finlandais. Commerce des tissus en Sarre. Filature et tissage en Bulgarie. Débouchés à Java pour voiles de coton imprimés. — **Douanes:** Espagne: Révision du tarif pour les soies et soieries. France: Visite sanitaire des graisses industrielles. — **Adjudications:** Layettes, Vêtements de travail. Huiles, graisses, glycérine. Construction d'un garage. Produits alimentaires. — **Divers:** Départs de paquebots. Demandes de représentations (France et étranger).

Paul LEROY exécute les ensembles. 39297

ACHAT AU MAXIMUM: Diamants, Bijoux platine et or, Argenterie, Orfèvrerie, Dents et Dentiers même cassés, **Bijouterie Hirsch**, 37, rue Nationale, Lille. A partir du 31 mai la maison sera transféré 1, rue de la Bourse, à Lille. 39375

« LA MAISON DU JEUNE HOMME »

Dimanche dernier, devant des assistances nombreuses, M. l'abbé Boudet a parlé à Saint-Martin de Roubaix, le l'œuvre nationale de la « Maison du jeune homme », dont il est le fondateur. Les personnes désireuses de l'entendre n'ont qu'à se rendre le dimanche 2 juin, à l'église Sainte-Elisabeth, où il annoncera son œuvre à toutes les messes. Nous rappelons à nos lecteurs que pour tous renseignements, souscriptions, etc., une permanence est ouverte tous les jours, 2, rue de la Gare à Roubaix, de 9 h. à midi et de 15 h. à 19 h. Des carnets de timbres de 3, 6 et 15 fr. y sont vendus au profit de l'œuvre.

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF PEUGEOT Venant. 90, Grande-Rue, Rx (T. 14.84). 37083

BEAU LOCAL AVENUE DE L'OPÉRA A PARIS A CÉDER. Bel entresol élevé, cinq fenêtres façade, six pièces pouvant convenir à commerce ou bureaux, toutes pièces indépendantes. Conditions intéressantes. Prendre adresse au bureau du journal. 92346

LES FUNÉRAILLES DE M. JULES WILLEM

Mardi à 9 heures, ont eu lieu les funérailles de M. Jules Willem, Chevalier du Mérite agricole, président d'honneur des Vétérans Colombophiles, titulaire de la médaille des Combattants de 1870-1871.

La levée du corps a été faite au domicile du défunt rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, par M. l'abbé Lestrez, vicaire de la paroisse. Devant le corbillard étaient portées deux magnifiques plaques en marbre offertes par l'Amicale de l'Epeule et le Cercle Colombophile « La oCncorde », à leur doyen d'âge.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Jules Krabanski, Emile Wibaux, Charles Bouche, représentant du Cercle « La Concorde », et Lodois Desmarchelier, ami du défunt.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, que suivaient les membres de la famille et une nombreuse assistance, parmi laquelle des représentants de toutes les sociétés colombophiles de la ville.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Desreumaux, curé de la paroisse, et l'absoute donnée par M. l'abbé Dewitte.

A l'issue de la cérémonie le cortège s'est reformé pour se rendre au cimetière où deux discours ont été prononcés.

M. Jules Krabansky, au nom du Cercle Colombophile « La Concorde » a rappelé les qualités du regretté défunt qui, en aucune circonstance, n'a ménagé son temps pour la cause du sport.

M. Charles Leclercq, vice-président des Vétérans Colombophiles, a, en termes émus, fait l'éloge de M. Jules Willem qui, pendant un demi-siècle a été sur la brèche pour le développement du jeu qui a pris une extension considérable et a rendu aux Armées les services les plus appréciables pendant la grande tourmente.

Etablies MONNIER & LAMARQUE, 110, rue d'Anzin, Roubaix (Tél. 19.65). Charbons, Anthracite, Aggloméré. Spécialité de Briay. 24509

A L'AMICALE DES SURVEILLANTS ET ASSIMILÉS DE L'INDUSTRIE TEXTILE

Le banquet de l'Amicale des surveillants et assimilés de l'industrie textile a eu lieu au siège, Café du Sans-Souci, 68, rue du Collège, Roubaix, sous la présidence d'honneur de M. Boulin.

A la table d'honneur avaient pris place, MM. Boulin, Cappaert, président actif; Seynaeve, vice-président; Sylvain Naert, secrétaire; Albert Dutrie, trésorier, et les membres du Comité, ainsi que M. Graper, président de l'Amicale de direction et maîtrise et leur dévoué secrétaire, M. Fontaine.

Au dessert, M. Cappaert excusa M. Ley, puis rappela comment l'Amicale des surveillants fut formée. Il rendit ensuite hommage au dévouement des vice-président, secrétaire, trésorier et des membres adjoints.

Des fleurs furent ensuite offertes à M. Boulin par les membres de l'Amicale, ainsi qu'à M. Cappaert au nom de l'Amicale de direction et maîtrise.

M. Graper remercia les membres de la Commission de leur invitation, puis donna force détails sur la formation de l'Amicale avec le concours du Consortium de l'Industrie textile.

M. Boulin expliqua ensuite comment chaque contremaître et surveillant doit étudier et conduire le personnel de l'industrie textile, placé sous sa garde.

Le banquet se termina par un concert improvisé au cours duquel se firent entendre les meilleurs chanteurs de la société et chacun se retira heureux et content d'une aussi bonne journée.

PARQUETS sur bitumes et sur lambourdes. Raclage. Vandeouvaye, 251, rue Pierre-de-Roubaix, Roubaix. 36051

DEUX ADJUDICATIONS POUR FOURNITURES SCOLAIRES. — Mardi, à 11 h., ont eu lieu à la Mairie des adjudications pour les fournitures scolaires. Le bureau était présidé par M. Henri Thérin, adjoint, assisté de MM. Delforge, Nys, conseillers municipaux; Salembier, receveur municipal.

Fournitures scolaires (Devis 30.000 fr.). — M. Etienne Deflandre, d'Hirson, adjudicataire, avec un rabais de 27 fr. 05 0/0.

Fournitures de prix. (Devis 4.000 fr.) — M. Etienne Deflandre, adjudicataire, avec un rabais de 30 0/0.

LES BONS VINS... J. FOURLINNIE, 38, rue de Lannoy, Roubaix (Téléphone 29.62). 38273

MORT D'UN MUTILÉ. — On annonce la mort de M. Charles Dorchies, membre de l'Union des Mutilés, décédé des suites de maladie contractée aux armées. Le Conseil d'Administration des Mutilés prie les membres disponibles d'assister aux funérailles qui auront lieu demain jeudi à 9 h. en l'église Notre-Dame. Rassemblement à la maison mortuaire, 69, rue Vaucanson à 8 h. 45.

ASSOCIATION CULTUELLE ISRAELITE. — Dimanche a eu lieu, au temple israélite, une cérémonie religieuse en l'honneur des mères. M. le grand-rabbin Pollakof, de Lille, prononça une allocution glorifiant le rôle de la mère.

ORPHEON « LES INOFFENSIFS ». — Ce soir, répétition générale à 20 heures.

CERCLE ORPHEONIQUE « LES XL » (Société Nationale). — Ce soir mercredi, répétition générale au local à 7 h. 30.

FANFARE L'UNION MUSICALE DE ROUBAIX. — Ce soir à 19 h. 30, répétition générale, cours de solfège et d'instruments gratis.

CHORALE L'EPEULOISE. — Ce soir à 20 h., répétition générale au siège.

PHILHARMONIQUE DU JEAN-GHISLAIN. — Ce soir mercredi, répétition générale à 20 h. 15.

CONCORDIA HARMONIE. — Ce soir, à 20h., répétition générale.

CROIX

MISE EN RECOUVREMENT DES ROLES. — Les rôles généraux des contributions directes, — rôles mobilier et fonciers de l'exercice 1929, seront mis en recouvrement, le 26 mai 1929, ainsi que le rôle des chiens.

CHORALE SAINT-CECILE. — Mercredi, à 20 h. 30, réunion de la Commission et réunion générale. Inscription pour le voyage.

MUSIQUE MUNICIPALE. — Mercredi, à 20 h., répétition en vue du concert qui sera donné jeudi 6 juin, place Saint-Pierre.

10 ans de garantie — MEUBLES de BUREAU — Fauteuils cuir — Ets EAGLE 17, rue des Ponts-de-Comines, 17 LILLE (Tél. 48.27) Envoi du catalogue sur demande. 39594

WASQUEHAL

LE CONSEIL DE REVISION

Les jeunes gens faisant partie du premier contingent de la classe 1929, c'est-à-dire ceux nés du 1er janvier au 30 juin 1900, ont passé devant le conseil de revision lundi dernier à Roubaix. Sur 40 jeunes gens présentés: 31 ont été reconnus bons pour le service armé, 1 versé dans les services auxiliaires, 3 exemptés définitivement, 2 engagés volontaires et 1 ajourné au 5 juillet 1929. Sur 15 ajournés des classes précédentes: 1 seul a été pris bon pour le service armé, 7 ajournés à nouveau, 4 versés dans les services auxiliaires et 3 exemptés définitivement.

EN VUE DES FETES DU QUARTIER DU NOIR-BONNET. — Le Comité organisateur des fêtes annuelles du quartier du Noir-Bonnet, se réunira le vendredi 31 mai, à 20 h., au Café Fernande Delaplace, 36, rue des Villas. Ordre du jour: Elaboration du programme des festivités et organisation des jeux.

AUX ASSURES NES EN MAI. — Les assurés de la loi des retraites ouvrières, nés en mai, sont priés de faire procéder à l'échange de leur carte annuelle à la Mairie, 1er guichet, le plus tôt possible et en tous cas, avant le 5 juin.

MISE EN RECOUVREMENT DE ROLES. — Les rôles généraux des contributions directes de l'exercice 1929, les rôles mobiliers, fonciers et chiens, sont mis en recouvrement à partir du 26 mai.

CHORALE ST-CLEMENT (Capreau). — Ce soir mercredi, à 20 h., répétition générale.

UN PRODUITS NE PEUT RÉELLEMENT DONNER TOUTE SATISFACTION que lorsque le mode d'emploi qu'il indique est suivi à la lettre. C'est pourquoi, le Blanco, ce merveilleux produit de blanchissage, insiste tant sur la nécessité de suivre son mode d'emploi qui est le plus simple qui existe et qui émerveille d'ailleurs toutes les personnes qui l'essaient. 30057

WATTRELOS

MÉDAILLE MILITAIRE

Nous apprenons que M. Joseph Goemaere, 21, rue de l'Enfer, à Wattrelos, vient de recevoir la Médaille militaire. Voici la belle citation qui lui valut cette décoration:

« A donné à ses camarades sur la position de batterie l'exemple du courage et de l'entrain. Blessé de plusieurs éclats d'obus le 9 avril 1917, à l'attaque du Chemin des Dames, a refusé d'être évacué. »

A ce brave, qui fait partie des Anciens Combattants Wattrelosiens et du Groupe des Mutilés, nous présentons nos félicitations.

RENTES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET RENTES VIAGERES POUR LA VIEILLESSE. — Les titulaires desdites rentes sont invités à se présenter à la Mairie, Bureau du Secrétariat, 4e guichet, le samedi 1er juin, pour déposer leur titre et signer leur certificat de vie.

RETRAITES OUVRIERES. — Les assurés nés en mai pourront se présenter au Bureau de l'Office Social, pour l'échange de leur carte annuelle, à partir de samedi, 1er juin. Les assurés nés en avril, qui n'ont pas encore fait l'échange, sont invités à déposer leur carte au plus tôt.

CERCLE SAINT-JOSEPH. — Jeudi, à 20 h., réunion de la Commission du jeu de boules.

JEUNESSE CATHOLIQUE. — Réunion de la Commission ce soir, à 20 h., au Foyer.

AUX ANCIENS DE L'ANCIENNE BROCHE DE FER. — Réunion du Comité des fêtes, dimanche, à 15 heures.

A L'UNION CHORALE. — Demain jeudi, répétition générale à 11 h. 30, au siège, Café Delcroix, 15, Grand'-Place.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Jeudi 30 mai, à 9 h., à l'Ecole de filles de la rue de Tourcoing, et à 14 h. 30 à l'Ecole de la Bailleric.

COFFRES-FORTS GRUSON 21 RUE ROYALE, LILLE CATALOGUE SUR DEMANDE

LANNOY

FLERS

A L'UNION REPUBLICAINE ET DÉMOCRATIQUE DE FLERS-BREUCQ

L'Union Républicaine démocratique et sociale de Flers-Breucq réunie le 25 mai, en assemblée générale, félicite et remercie de leur dévouement ceux de ses membres qui se sont présentés aux élections municipales et ceux qui lui ont apporté leur concours dans la lutte électorale. Elle a voté l'ordre du jour suivant:

« Elle rappelle que, dans un tract, les socialistes ont affirmé qu'ils augmentaient les cotes personnelles des châteaux et des habitations luxueuses mais qu'ils ne touchaient pas à celles des petits propriétaires et des locataires modestes. Ceux-ci peuvent maintenant, après réception de leurs feuilles d'impôts, envoyées comme par hasard après les élections, se rendre compte de la valeur de cette affirmation; sans parler des petits commerçants, de nombreux ouvriers, des veuves chargées de famille, voire même des indigents ont été imposés comme jamais ils ne l'avaient été auparavant.

» Elle estime qu'un mandat obtenu de cette façon n'a plus de valeur, mais est persuadée que les conseillers municipaux de Flers-Breucq n'oseraient plus se représenter actuellement devant les électeurs qui seront juges des procédés employés et sauront certainement s'en souvenir. »

LYS

UN DOIGT ECRASÉ. — M. Lucien Vanbeselaere, 21 ans, demeurant à Hem, était occupé à la Gare, à charger des matériaux, lorsqu'un bloc de pierre lui écrasa un doigt de la main gauche. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Leborgne, qui lui a prescrit un repos de 15 à 20 jours.

TOUFFLERS

L'accident de la rue de la Lys

Nous avons dit que le jeune Marcel Vandemeulebrouck, qui fut victime d'un accident d'automobile le 23 mai, avait été transporté à la clinique de M. le docteur Descarpentrie à Roubaix, où il reçut les soins qu'exigeait son état. Le praticien nous a déclaré que le petit blessé, qui est en voie de convalescence, a pu regagner le domicile paternel mardi après-midi. Sauf complications, il est permis d'espérer que l'enfant en réchappera.

LEERS

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Jeudi 30 mai, de 15 h. 30 à 16 h. 30, à l'Ecole de filles.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le Percepteur se rendra à la Mairie, mercredi 29 mai, et se tiendra à la disposition des contribuables de 9 h. à midi et de 14 à 15 h., pour recevoir les contributions.

CHERENG

EN L'HONNEUR DU NOUVEAU MAIRE

Les Anciens combattants de la section de Chéreng ont tenu à témoigner leur sympathie à leur camarade, M. Pierre Lepers, le nouveau maire de la commune. A cet effet, ils se sont rendus à l'habitation de M. Lepers, route Nationale, samedi à 20 h. Prenant la parole au nom des membres de l'association, le président, M. Florimond Rotleur, félicita avec émotion le nouveau maire et se dit heureux du choix judicieux des électeurs de la commune qui, par leurs votes, assurèrent M. Lepers du succès. M. Rotleur souligna également les belles qualités de droiture, de cœur et d'esprit qui règl